



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

CHAMPAGNE ARDENNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 588 du 27 mars 2008 - 2 pages

Stades

En dépit des conditions très fraîches et même hivernales de ces tous derniers jours, un certain réveil de la végétation est observé depuis environ une dizaine de jours dans les secteurs et parcelles les plus précoces, les bourgeons ont commencé à gonfler. Actuellement, en situations hâtives le stade 02 "début du gonflement des bourgeons à l'intérieur des écailles" est atteint en chardonnays et ponctuellement en pinots noirs.

Quelques parcelles très précoces atteignent déjà le stade 03 "bourgeon dans le coton, bourre bien visible". Ailleurs, le stade 01 "bourgeons d'hiver, pointus à arrondis" est encore largement d'actualité.

Stades moyens observés :

Chardonnays : 02 "début de gonflement du bourgeon à l'intérieur des écailles"

Pinots noirs : 01 à 02 suivant parcelles

Meuniers : la plupart sont encore au stade 01, bourgeon d'hiver.

Mange-bourgeons

Ces traditionnels ravageurs de début de saison, reprennent leur activité avec la phase de gonflement des bourgeons. Les chenilles de boarmies déjà présentes sur certaines parcelles ont effectivement repris leur activité de consommation de bourgeons. Actuellement, les parcelles suffisamment hâtives sont déjà concernées par les premiers dégâts notamment au cours de la semaine précédente. Dans certaines situations parcellaires sensibles, la présence de chenilles s'avère fréquente (jusqu'à une boarmie par cep...), une surveillance attentive, appuyée par des comptages des dégâts s'impose. Les secteurs traditionnellement les plus concernés sont : la Côte des Blancs, la Grande vallée de la Marne, la région d'Épernay, plus localement la Grande Montagne de Reims. Pour autant, les infestations ne sont jamais généralisées à un vaste secteur, la répartition de ces ravageurs est très variable d'une parcelle à l'autre.

Les conditions froides de ce début de semaine ne favorisent pas un développement rapide des bourgeons, l'activité de ces ravageurs (boarmies) semble elle-même ralentie pour l'heure. Les noctuelles n'ont pas encore tout à fait repris leur activité. A ce jour, le taux moyen de ceps présentant au moins un bourgeon évidé est encore très faible (moins de 1

%), de très nombreuses parcelles sont encore indemnes de dégât. Cependant, dans quelques situations parcellaires très sensibles le seuil d'intervention est pratiquement atteint. Toutefois, seuil et notion de dégâts réels sont à relativiser, voir page 2.

A partir du début de gonflement des bourgeons, une surveillance régulière des parcelles sensibles demeure incontournable.

Nos conseils : avant toute décision, observer vos parcelles habituellement les plus sensibles. Voir méthode en page 2, la période à risque se situe du gonflement des bourgeons au débourrement complet. Les traitements insecticides éventuels seront réservés aux parcelles qui les justifient notamment en cas de dépassement du seuil d'intervention et en cas de débourrement lent.

Acariose / Erinose

Est-il besoin de rappeler que la décision de recourir à une lutte spécifique doit répondre à des cas très précis et identifiés, et en aucun cas à des interventions d'assurance.

L'**érinose**, d'expression fréquente au vignoble, est généralement très peu dommageable. Les symptômes, parfois spectaculaires, bien connus des viticulteurs, correspondent à des boursofflures caractéristiques à la face inférieure des feuilles.

L'**acariose**, est beaucoup plus rare au vignoble par contre cette affection peut parfois engendrer des retards de croissance et des malformations (feuilles recroquevillées ou raccourcissement des rameaux). Ces dernières années, les cas avérés d'acariose ont été très peu nombreux. A noter, l'action efficace des typhlodromes y compris sur ce type d'acarien microscopique. En cas de suspicion d'acariose, avant de traiter, il est impératif de confirmer le diagnostic, par prélèvements puis observation en laboratoire.

Nos conseils : cas général, aucun traitement de pré-débourrement n'est à envisager. Une application de soufre ne se justifie que dans les parcelles significativement attaquées par l'acariose en 2007 ou dans celles ayant exprimé de très fortes manifestations d'érinose. Le stade optimal pour cette application est 03 "bourgeon dans le coton".

Le Mémo édition 2008 sera expédié courant avril



Mange-bourgeons

boarmies à surveiller en secteurs sensibles

Le point sur :

les mange-bourgeons

Réglementation :

retrait de substances phytopharmaceutiques

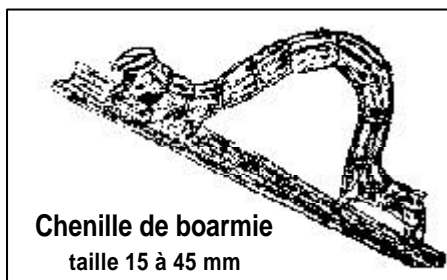
DRAF
Service Régional de la
Protection des Végétaux
Centre de Recherches
Agronomiques
2 esplanade Roland
Garros - BP 234
51686 Reims Cedex 2
Tel: 03.26.77.36.40
Fax: 03.26.77.36.74
E-mail: srpv.draf-
champagne-ardenne@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la station
D'Avertissements
Agricoles de
Champagne Ardenne
Directeur gérant :
M. COLLOT
Publication périodique
C.P.P.A.P n°0905 B 05574
ISSN n°0996-9861
Tarifs : Courrier 90 euros
Fax 77 euros
Mail 74 euros
Diffusion en collaboration
avec la FREDONCA
(Art. L252-1 à L252-5 du
Code Rural)

Le point sur les mange-bourgeons

Trois mange-bourgeons causent occasionnellement des dégâts en Champagne : la boarmie, dont le réveil est le plus précoce, puis la noctuelle, et enfin le charançon, à présent rare.

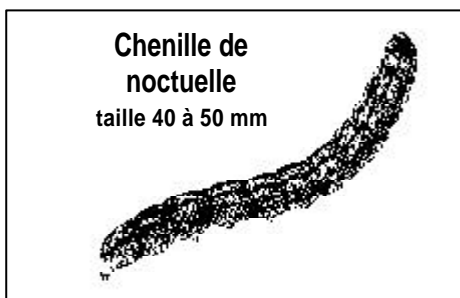
La boarmie: également connue sous le nom de «géomètre», cette chenille arpeuteuse hiverne au niveau des ceps (sous les écorces). Elle est douée d'un mimétisme presque parfait, qui la fait confondre avec le bois ou les vrilles lorsqu'elle est immobile. Au printemps, les boarmies reprennent leur activité en consommant les bourgeons. Ceux-ci sont alors évidés mais la perforation se situe sur le



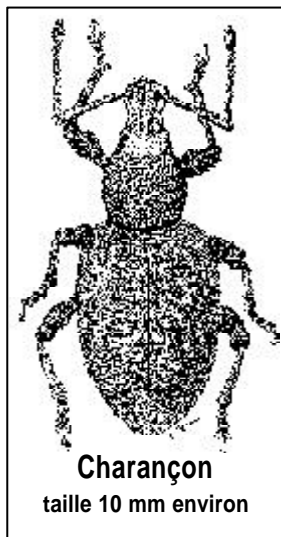
côté à la différence des dégâts de noctuelles. Autrefois assez peu répandues en Champagne (parcelles de la région d'Hautvillers et Aÿ, ainsi qu'en Côte Blancs entre Cramant et Vertus), les boarmies sont beaucoup plus fréquentes depuis ces dix dernières années. Par contre, les parcelles fortement infestées demeurent assez limitées.

La noctuelle: connue sous le nom de «ver gris», la chenille entre en activité pour se nourrir du contenu des bourgeons. Ses dégâts sont très caractéristiques: les bourgeons sont évidés comme un oeuf à la coque. La noctuelle est encore l'insecte mange-bourgeons le plus fréquent en Champagne.

Le charançon: *otiorrhynchus sulcatus* connu autrefois des viticulteurs sous le nom de «cul crotté», ce coléoptère mesure environ 1 cm de long. C'est l'adulte qui cause les



dégâts au moment du débourrement. Il s'alimente la nuit et sectionne les bourgeons à leur base. Les dégâts peuvent se poursuivre sur jeunes feuilles, mais ils ne causent alors aucun préjudice à la vigne.



Du bon sens et de bonnes pratiques : **pas d'intervention insecticide sans comptage préalable !**

Raisonnez les traitements

Les traitements doivent être réservés aux parcelles très sensibles et sont surtout justifiés quand le débourrement de la vigne est lent et que l'activité du ravageur est toujours bien présente (dégâts récents et en cours). Il faut bien surveiller la période de risque qui se situe du gonflement des bourgeons (stade 02) au débourrement complet (stade 07). Les mange-bourgeons sont en général inféodés à certaines parcelles. Les seuils de traitement présentés ci-dessous sont surtout indicatifs et reposent sur l'observation de toute la parcelle, **comptage sur 100 ceps pris au hasard** (et non uniquement les entrées de «routes»).

Seuils d'intervention indicatifs

- **si comptage des ceps touchés** : au moins 15 % des ceps avec un ou plusieurs bourgeons mangés.
- **si comptage des bourgeons** : au moins 5 % des bourgeons mangés.

Impact réel et seuil de nuisibilité :

à relativiser...

Les observations et expériences précises des années précédentes (notamment 2005 avec des niveaux d'attaque parfois assez élevés), des réseaux Magister, CIVC, CA,... confirment que la perte réelle de rendement se situe bien au-delà du seuil de 15 % de ceps avec au moins un bourgeon mangé. La comparaison de différents niveaux de dégâts montre que la perte réelle de rendement se situe bien au-delà de ce seuil. En cas d'intervention insecticide, la présence d'une bande non traitée au sein de la parcelle, permettra généralement de constater par vous-même, l'efficacité réelle du traitement et notamment son impact sur la récolte à venir.

Quels produits choisir?

Les insecticides destinés à la pulvérisation sont utilisables contre tous les mange-bourgeons. Par contre, les appâts ne sont efficaces que contre noctuelles et charançons.

Réglementation : produits phytopharmaceutiques

Dans le cadre des décisions prises à l'issue du Grenelle de l'environnement, certaines préparations phytopharmaceutiques ont fait l'objet d'un retrait du marché. Nous avons déposé sur le site de la préfecture un message réglementaire qui fait le point sur ces retraits.

Dans ce message vous pourrez constater que quelques spécialités à base de procymidone restent commercialisables jusqu'au 30 avril 2008 et pourront être utilisées jusqu'au 31 décembre. Ces dates ne concernent que les usages sur concombres en serres et sur prunes destinées à la transformation. Pour les usages sur vigne, ces spécialités commerciales sont interdites à la vente depuis le 30 juin 2007 et seront utilisables seulement jusqu'au 30 juin 2008 (avis paru au journal officiel du 24 juillet 2007). Site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne : <http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>